

BE-A0542_722781_803343_FRE

Inventaire des archives du notaire Gislain
Alexandre François Joseph (1829-1833)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Recommandations pour l'utilisation.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Biographie.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Gislain Alexandre François Joseph.....	9
2 - 11 Minutes des actes notariés. 12 novembre 1829-15 avril 1833.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Gislain Alexandre François Joseph

Période:

1829 - 1833

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.822

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 11.00
- Etendue inventoriée: 0.30 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve

Producteurs d'archives:

Gislain, Alexandre François Joseph, 1829-1833

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Ce fonds est librement consultable. Pour la reproduction, les règles en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Il est recommandé d'utiliser les répertoires afin de connaître avec précision la date et surtout le numéro de l'acte notarié recherché. Il est en effet fréquent que certains actes dressés à des dates distinctes mais relatifs au même bien soient regroupés physiquement (cahier des charges, etc.). Les répertoires livrent le numéro des actes, la date des actes mais aussi un bref résumé de l'acte et la date de l'enregistrement de l'acte.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Gislain Alexandre François Joseph.

BIOGRAPHIE

Gislain Alexandre François Joseph ¹fut nommé notaire à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin en 1829 en remplacement de son beau-père, Hollertt Joseph démissionnaire. Il y instrumenta du 17 novembre 1829 au 15 avril 1933. À son décès, son beau-père Joseph Hollertt reprendra l'étude jusqu'en 1851.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) ². Quant à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat, tel que remplacé par l'article 37 de la loi du 4 mai 1999, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou*

1 Alexandre François Joseph Gislain est né à Marbais en 1897 et est décédé à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin le 11 mai 1833. Son père, Ferdinand Gislain fut notaire à Marbais de 1782 à 1796. Il avait épousé la fille du notaire Joseph Hollertt, son fils Alexandre Ferdinand Louis sera également notaire à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin de 1852 à 1884.

2 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".

ACQUISITION

Les archives du notaire Gislain Alexandre François Joseph furent conservées par ses successeurs en droit et ne furent versées aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve qu'en 2020 par Luc de Burlet, notaire à Nil-Saint-Vincent.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Selon les textes normatifs, les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés. Les répertoires des actes postérieurs à 1830 n'ont pas été retrouvés par le notaire déposant. Leur absence peut être palliée par la consultation des doubles des répertoires notariés. Voir la rubrique " Existence et lieu de conservation de copies ".

MODE DE CLASSEMENT

Conformément aux directives, les répertoires et les minutes sont classés chronologiquement. Les répertoires ouvrent l'inventaire, suivent les minutes.

Description des séries et des éléments

1	ARCHIVES DU NOTAIRE GISLAIN ALEXANDRE FRANÇOIS JOSEPH Répertoire des actes notariés. 12 novembre 1829-29 décembre 1830.	1 volume
2	<i>2 - 11 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 12 NOVEMBRE 1829-15 AVRIL 1833.</i> 12 novembre 1829-30 décembre 1829.	1 chemise
3	17 janvier 1830-29 juin 1830.	1 liasse
4	2 juillet 1830-29 décembre 1830.	1 chemise
5	2 janvier 1831-30 juin 1831.	1 liasse
6	4 juillet 1831-31 décembre 1831.	1 liasse
7	2 janvier 1832-26 mars 1832.	1 chemise
8	1er avril 1832-29 juin 1832.	1 liasse
9	2 juillet 1832-30 septembre 1832.	1 chemise
10	2 octobre 1832-31 décembre 1832.	1 chemise
11	6 janvier 1833-15 avril 1833	1 chemise